

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du vendredi 5 octobre 2012.

L'an deux mil douze et à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 30 septembre 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, M. DUCHESNE Bernard, Mme DUMONT Francine, Mme PERROT Claudine,

Melle POULAIN Adeline, M LÜDI Jacky.

Absents : M CHARLES Christian, pouvoir à M. LÜDI Jacky. M.LEGOUX Jean-Bernard, pouvoir à M. BROCH Gilbert. Melle NY Viviane, pouvoir à Mme DUMONT Francine.

M LÉPÉE Eric. Mme TROUSSEL Madeleine.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine

Le compte rendu du Conseil municipal du vendredi 7 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

D) TRAVAUX DE VOIERIE 2013.

Suite à la demande de programmation des travaux de voirie 2013 par la Communauté de Communes du Sinémurien, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire les opérations ci-dessous au programme de travaux 2013 :

- Hameau de Collonges : purge de la chaussée partie basse de la rue de Semur.

- Hameau de Ménetreux : busage de fossé et reprise de busage, sortie de Ménetreux (D 9E) côté gauche en direction de Vic-de-Chassenay.

- Hameau de Ménetreux : reprise de busage ou création de fossé, entrée de Ménetreux (D 9E) côté gauche en direction de Vic-de-Chassenay.

- Hameau de Pont-de-Chevigny : aménagement de sécurité carrefour entre la D 980 et la VC n°10.

Il est entendu qu'il s'agit là d'une première phase. A réception des études et estimations établies par la DDT de Montbard, le Conseil municipal indiquera les opérations qu'il retiendra définitivement.

II) DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la délibération n° 27/2012 du 15 juin 2012, les services de la Trésorerie de Semur-en-Auxois proposent, eu égard à des erreurs d'imputations, qu'une nouvelle décision modificative conforme à l'annexe 1 présentée au Conseil municipal soit adoptée.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ladite annexe et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative, étant entendu que l'annexe n°1 sera jointe à la présente délibération.

III) DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la délibération n° 27/2012 du 15 juin 2012, les services de la Trésorerie de Semur-en-Auxois proposent, eu égard à des erreurs d'imputations, qu'une nouvelle décision modificative conforme à l'annexe 2 présentée au Conseil municipal soit adoptée.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ladite annexe et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents cette décision modificative, étant entendu que l'annexe n°2 sera jointe à la présente délibération.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001	89 733,00	024	722,00
16	6 500,00	10	93 640,00
21	69 800,00	13	18 121,00
23	21 000,00	16	1 500,00
041	58 338,00	041	38 712,00
		021	70 548,00
total 245 371,00		223 243,00	
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011	78 057,00	002	93 777,00
012	29 080,00	013	6 000,00
014(73923)	29 121,00	70	888,00
65	73 298,00	73	133 371,00
66	500,00	74	58 667,00
042	51 971,00	75	10 250,00
023	70 548,00	76	1,00
		77	500,00
total 332 575,00		303 454,00	

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001	89 733,00	024	722,00
16	6 500,00	10	93 640,00
21	69 800,00	13	18 121,00
23	21 000,00	16	1 500,00
041	58 338,00	041	38 712,00
		021	70 548,00
041	-1 500,00	040	3 471,00
total 243 871,00		021	-969,00
		041	18 126,00
total 243 871,00		243 871,00	
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011	78 057,00	002	93 777,00
012	29 080,00	013	6 000,00
014(73923)	29 121,00	70	888,00
65	73 298,00	73	133 371,00
66	500,00	74	58 667,00
042	51 971,00	75	10 250,00
023	70 548,00	76	1,00
		77	500,00
042	-48 500,00		
023	-969,00		
total 283 106,00		303 454,00	

Décision modificative n°1

RI 2084158-041 =	-51 971,00
DI 192-040 =	-722,00
DF 675-042 =	-722,00
RF 775-042 =	-722,00
DI 739023 =	-29 121,00
DF 73923 =	29 121,00

Décision modificative n°2

DI 2152-041 =	-1 500,00
RI 28041582-040 =	3 471,00
RI 021 =	-969,00
RI 238-041 =	80,00
RI1323-041 =	18 046,00
DF 6811-042 =	-48 500,00
DF 023 =	-969,00

IV) CONTRAT DE TRAVAIL DE MADEMOISELLE CORINNE LEROY, SECRÉTAIRE DE MAIRIE.

- Le Maire informe le Conseil municipal que le présent contrat de travail à durée déterminée de Melle LEROY Corinne arrive à son terme le 31 décembre 2012 et qu'il fait suite à deux précédents contrats de travail à durée déterminée.

La législation limitant le nombre de contrats à durée déterminée à 3, il propose au Conseil municipal de signer un contrat de travail à durée indéterminée avec Melle LEROY Corinne, ayant qualité de rédacteur pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité qu'un contrat de travail à durée indéterminée soit établi avec Melle LEROY Corinne à compter du 1^{er} janvier 2013.

- Le Maire rappelle à l'assemblée que l'indice majoré (IM 463) de la secrétaire de mairie est identique depuis 2008. En conséquence, il propose au Conseil municipal de porter l'actuel indice majoré à l'indice majoré 486 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que l'indice majoré de la secrétaire de mairie soit porté à l'indice majoré 486 à compter du 1^{er} janvier 2013.

V) VERGERS CONSERVATOIRES.

Le Maire informe le Conseil municipal du détail du financement de l'ensemble des travaux liés à la réalisation d'un verger conservatoire et d'une haie mellifère à Charentois.

Subvention du Conseil régional Bourgogne : 5 120.00 euros HT

Reste à charge de la commune (les travaux de dessouchage, mise en place de terre végétale et fourniture de fumure organique n'étant pas subventionnables) : 6 691 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 1 voix contre de réaliser ladite opération.

Informations diverses :

- Journées nationales des associations d'aveugles et de malvoyants les 6 et 7 octobre prochains.
- Randonnée pédestre « Les foulées d'automne » traversera la commune le 14 octobre 2012.
- Association ICE BLUE : 3^{ème} édition du « Chemin des Arts International et Culturel » à Toutry salle « La Guiguette » les 19, 20 et 21 octobre 2012.
- Compte-rendu de la commission n°6 Environnement de la CCS.
- Les peupliers, dangereux, situés près de la cabane de chasse à Chevigny seront prochainement abattus.
- Le restaurant « Les Minimés » a adressé une facture dont le montant correspond à la décision arrêtée par le conseil municipal.
- Modification des statuts du SIRTAVA.
- Conseil général : plan départemental de l'habitat de la Côte d'Or.
- Une étude va être demandée aux services du Conseil général en vue de limiter la vitesse à hauteur de Maison-Rouge ainsi que sur la VC n° 10 entre Pont-de-Chevigny et la limite communale avec Semur.

Courriers :

- Lettre LEADER.
- Lettre ouverte des salariés du Crédit immobilier de France.
- Prise de fonction de M. Olivier HUISMAN, sous-préfet de Montbard.
- Mairie de La-Motte-Ternant : contentieux avec le SIAEPA

Séance levée à 22h30.